

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Rapport final du Groupe de travail spécial
sur le rôle des entreprises dans le
développement,
englobant le rapport sur sa deuxième session

øÙaÝÙ ÒÝ èòÿòÙÕ úÛÕ èòøÙÐãÕ' Û ÇÙãÛýÛ'
úÝ , ÒÝ ~ ùÝÛÿÿÛø "KK



ëÀiÉÈëÏ ïëÉÆÏ

ãÛÕðø'
ÇÆëÆíÀêÆ

îâ°â°~
îâ°â°ÏÇ°°ß
, ÒÐñð "KK'

æíÀëÀÀÉÍ
ÈøÛÛÛãÒÿ J ÀëÇêÀÉÍ

**Rapport final du Groupe de travail spécial
sur le rôle des entreprises dans le
développement,
englobant le rapport sur sa deuxième session**

øÛãÝÛ ÒÝ èÒÿÒÛÕ ùÛÕ ëòøÛÐãð' Û ÇÛãÛÿÛ
úÝ , ÒÝ ~ ùÝÛÿÿÛð "KK'

ÇÆ'K',',', 'æ'

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DEUXIEME PARTIE : TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 4
I. Interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires	5 - 16
a) Formation de l'épargne interieure	
b) Accès aux marchés financiers et autres sources de financement	
Domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations en vue de promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée	
II. Débats de la 8ème séance plénière (séance de clôture)	17 - 29
III. Questions d'organisation	30 - 35

Annexes

I. Résumé des principales observations formulées pendant les débats, établi par le secretariat	
a) Première session (voir l'Annexe II du document TD/B/42(1)/2-TD/B/WG.7/4)	
b) Deuxième session (voir plus loin)	
II. Mandat du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement	
III. Rapports du Groupe de travail spécial, documents établis par le secrétariat, communications de pays et exposés présentés par des animateurs	
IV. Animateurs et experts invités aux deux sessions	
V. Participation	

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement a été créé en application de la décision 415 (XL) du Conseil du commerce et du développement. Celui-ci lui a donné pour mandat (voir l'annexe II) d'"analyser les relations entre le renforcement d'une capacité entrepreneuriale intérieure, en particulier pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME), et le processus de développement", en accordant une attention particulière à la situation des pays les moins avancés. Le Groupe devait notamment étudier le rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'initiative et au développement viable des entreprises, l'interaction du développement des PME et de celui des marchés financiers et des systèmes bancaires, le rôle des PME dans le développement des exportations, et les domaines où la coopération technique pourrait être renforcée.

2. Le Groupe de travail spécial a tenu deux sessions en l'espace de trois mois. La première s'est déroulée du 3 au 7 avril 1995, et la seconde du 3 au 7 juillet 1995.

3. Des monographies nationales ou des exposés sur le rôle des entreprises dans le développement ont été présentés par l'Allemagne, la Bolivie, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Egypte, l'Ethiopie, la Finlande, la France, la Guinée, l'Indonésie, le Kenya, la Lituanie, la Malaisie, Maurice, le Nigéria, la Norvège, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie et la Turquie. Les experts qui ont animé les débats aux deux sessions du Groupe de travail ont également présenté des communications écrites. L'annexe III donne la liste complète de ces documents.

4. A sa première session (3-7 avril 1995), le Groupe de travail spécial a étudié le rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'initiative et au développement des entreprises, en particulier des PME, en mettant l'accent sur le cadre réglementaire et les mesures d'incitation, la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des institutions et l'appui institutionnel, ainsi que l'intégration du secteur parallèle au reste de l'économie. Il a également analysé le rôle des PME dans le développement des exportations, compte dûment tenu des avantages qui pourraient découler de la mondialisation.

5. A sa deuxième session (3-7 juillet 1995), le Groupe de travail spécial a examiné l'interaction du développement des PME et de celui des marchés de capitaux et des systèmes bancaires, en s'intéressant plus particulièrement à la formation de l'épargne intérieure ainsi qu'à l'accès aux marchés de capitaux et autres sources de financement. Il a également étudié les domaines dans lesquels la coopération technique à la définition d'orientations propres à accroître le rôle des PME pourrait être renforcée.

6. Ce rapport final contient les conclusions et recommandations adoptées par le Groupe de travail spécial à sa deuxième session, ainsi que le rapport sur les travaux de cette réunion. Un résumé des discussions informelles tenues pendant la deuxième session, établi par le secrétariat, figure dans l'annexe I. Un résumé analogue des débats de la première session est annexé au rapport de celle-ci (TD/B/42(1)/2 - TD/B/WG.7/4, annexe II).

PREMIERE PARTIE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement a tenu deux sessions (la première du 3 au 7 avril, et la deuxième du 3 au 7 juillet 1995) pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié, par le Conseil du commerce et du développement dans sa décision 415 (XL) (voir l'annexe II). Après avoir achevé ses travaux à sa deuxième session, le Groupe de travail spécial a adopté les conclusions et recommandations ci-après :

1. Sait gré aux gouvernements qui ont présenté des communications riches d'enseignements sur l'expérience de leur pays concernant le développement de l'initiative et des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME);

2. Remercie les experts invités de leur importante contribution à ses travaux, ainsi que de leurs utiles communications écrites;

3. Sait gré au secrétariat de la documentation de qualité qu'il a établie sur les questions de fond examinées à ses deux sessions, ainsi que des utiles résumés des débats qui s'y sont déroulés;

4. Se félicite des riches et constructifs échanges ayant eu lieu au cours des premiers débats intergouvernementaux de ce genre consacrés aux PME, qui lui ont permis de dégager des enseignements de l'expérience des pays concernant les quatre thèmes de fond examinés - conditions favorables au développement de l'initiative et des entreprises, rôle des PME dans le développement des exportations, besoins et problèmes de financement des PME, et coopération technique pour le renforcement du rôle des PME - ainsi que de définir des "pratiques optimales" et autres éléments de politique générale aux niveaux national et international pouvant servir à accroître la contribution des PME au développement - échanges dont il est rendu compte dans les résumés établis par le secrétariat (voir l'annexe I);

5. Se félicite du consensus qui s'est dégagé sur le rôle important des PME dans le processus de développement et sur la nécessité de mettre en place une infrastructure propice au développement de ces entreprises, s'agissant notamment des éléments suivants :

- Création de conditions macro-économiques favorables et d'un cadre directif et commercial fiable pour l'expansion de l'activité entrepreneuriale, mobilisation de ressources, développement des institutions financières et promotion des prêts à long terme pour le développement des entreprises;

- Orientations et mesures d'appui visant à accroître la disponibilité et à favoriser la bonne utilisation de facteurs essentiels aux PME, notamment les ressources financières, l'information commerciale et la formation, ainsi qu'à renforcer les capacités et les liens des entreprises afin de faciliter leur développement et leur expansion sur les marchés d'exportation;
- Promotion de divers types d'institutions financières, dont des banques à caractère communautaire, en tenant compte de l'importance des contacts personnels pour la mobilisation de l'épargne intérieure, ainsi que d'un dialogue entre les décideurs, les banques de développement et autres institutions financières et les PME;
- Coopération technique pour l'élaboration de politiques, le renforcement des institutions et la coopération interentreprise en vue de promouvoir le rôle des PME dans le développement.

6. Recommande que la coopération technique soit poursuivie et renforcée par un appui multilatéral et bilatéral au développement des PME et à leur rôle dans le développement du commerce, notamment en ce qui concerne les aspects suivants : cadre directif et commercial pour le développement des entreprises; appui institutionnel au développement des PME; promotion de liens interentreprises et modernisation des PME, y compris l'amélioration des capacités de commercialisation; et coopération régionale pour le développement des PME, y compris la création de réseaux d'organismes d'appui aux PME;

7. Note que le point 3 de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence traite spécifiquement de la "Promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition";

8. Estime que les thèmes ci-après méritent d'être analysés et étudiés plus avant :

a) Nature et causes des imperfections du marché qui font obstacle à un développement viable des PME;

b) Analyse coûts-avantages des structures et programmes d'incitation, dont les prêts à l'ajustement macro-économique et les garanties de crédit en faveur du développement des PME, ainsi que de leurs incidences budgétaires;

c) Efficacité de différentes catégories d'activités de coopération technique pour le développement des PME à la lumière de l'expérience acquise et des vues exprimées par les pays et les entreprises bénéficiaires;

d) Amélioration et diversification du secteur financier en vue de promouvoir le développement des entreprises;

e) Facilitation de la mise en place de liens interentreprises, notamment par la création de réseaux et la promotion de normes pour l'échange d'informations.

9. Considère que les résultats de ses travaux tels qu'ils sont consignés dans son rapport final et dans le rapport sur sa première session, constituent une contribution utile à la préparation de la neuvième session de la Conférence;

10. Décide de présenter son rapport final au Conseil du commerce et du développement pour qu'il l'examine à sa session extraordinaire, de même que la question d'un éventuel suivi institutionnel.

DEUXIEME PARTIE

TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION

INTRODUCTION

1. La deuxième session du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement s'est déroulée du 3 au 7 juillet 1995 au Palais des Nations, à Genève. A cette occasion, le Groupe de travail spécial a tenu quatre séances plénières (les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème) et cinq séances informelles.

A. Déclaration liminaire

2. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Directeur chargé de la CNUCED a noté avec satisfaction que les travaux de la première session avaient suscité un intérêt considérable de la part des gouvernements, des institutions des Nations Unies et du secteur privé. Il remarquait en particulier que les participants n'avaient pas hésité à aborder des questions difficiles et avaient décrit avec franchise les problèmes rencontrés. Les différences des situations nationales et la diversité des niveaux de développement avaient imposé une multitude d'approches nationales du développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les discussions révélaient une très grande diversité de vues et d'expérience et étaient riches d'enseignements quant au rôle crucial des gouvernements dans la mise en place de conditions favorables au développement des PME. De l'avis général, il pouvait être nécessaire pour les gouvernements d'intervenir en faveur des PME, en particulier en cas de carences notables du marché, de contrôle monopolistique, d'obstacles bureaucratiques ou réglementaires à la concurrence et à l'accès aux marchés, ou encore lorsque des politiques indûment favorables aux grandes entreprises nuisaient à la compétitivité des PME.

3. Concernant les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour, le Directeur s'est déclaré convaincu que des enseignements précieux pourraient être tirés des échanges entre les pays sur leur expérience concernant a) l'interaction de développement des PME et du développement des marchés financiers et des systèmes bancaires, et b) les domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations pour promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée. La question du financement était d'une importance vitale pour le développement viable des PME, car l'accès de celles-ci aux institutions financières officielles et aux marchés financiers organisés était souvent limité, ce qui les obligeait, plus que ce n'était le cas pour les grandes entreprises, à recourir à leur propre épargne et aux bénéfices non distribués pour financer leurs activités. L'expérience avait montré qu'une coopération plus étroite entre petites entreprises et entre grandes et petites entreprises, ainsi qu'un soutien public approprié, pouvaient beaucoup contribuer à faciliter l'accès des PME au financement. On semblait s'accorder à penser que les gouvernements devraient prendre des mesures visant à réduire les risques inhérents et les coûts relatifs aux prêts aux PME, s'agissant notamment de promouvoir des programmes de garantie des prêts, car de telles mesures pouvaient avoir une influence positive importante sur l'attitude et les pratiques des banques commerciales. Parallèlement, il

fallait s'employer à réduire dans toute la mesure possible le risque moral. Par ailleurs, les gouvernements pouvaient agir en encourageant le développement d'institutions financières qui fournissaient des services adaptés aux besoins des PME. Enfin, il fallait aussi encourager les liens entre entreprises, car cela pouvait favoriser les économies d'échelle et renforcer le pouvoir de négociation des petites entreprises face aux institutions financières. Le secrétariat avait défini quatre grands domaines où la coopération technique à l'appui du développement des PME pouvait être renforcée : a) cadre directif et commercial pour le développement des entreprises, en particulier des PME; b) appui institutionnel au développement des PME; c) promotion de liens interentreprises et modernisation des PME; et d) coopération régionale pour le développement des PME. Les donateurs avaient joué et continueraient assurément de jouer un rôle important à cet égard.

4. En conclusion, le Directeur a fait observer que la définition par le Groupe de travail spécial de "pratiques optimales" et d'autres éléments importants de la politique aux niveaux national et international pourrait beaucoup contribuer à la recherche de moyens de renforcer le rôle des entreprises, en particulier des PME, dans le développement.

Chapitre I

INTERACTIONS ENTRE LE DEVELOPPEMENT DES PME ET LE DEVELOPPEMENT
DES MARCHES FINANCIERS ET DES SYSTEMES BANCAIRES :

- a) FORMATION DE L'EPARGNE INTERIEURE
- b) ACCES AUX MARCHES FINANCIERS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

et

DOMAINES OU UNE COOPERATION TECHNIQUE CONCERNANT LA DEFINITION DE
GRANDES ORIENTATIONS EN VUE DE PROMOUVOIR LE ROLE DES PME POURRAIT
ETRE RENFORCEE

(Point 4 de l'ordre du jour)

5. Pour l'examen de ces points, le Groupe de travail spécial était saisi
des documents suivants :

"Questions relatives à l'accès des petites et moyennes entreprises
aux moyens de financement", rapport du secrétariat de la CNUCED
(TD/B/WG.7/6);

"Coopération technique à l'appui de l'élaboration de politiques en vue
de promouvoir le rôle des petites et moyennes entreprises", rapport du
secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.7/7).

6. Le Chef du Service de la privatisation et du développement des
entreprises a présenté les deux documents établis par le secrétariat.
Le premier (TD/B/WG.7/6) exposait les principales raisons des difficultés
rencontrées par les PME pour obtenir un accès adéquat au financement
nécessaire à leur expansion. Le secrétariat étudiait également le rôle du
secteur officiel - banques commerciales, banques de développement,
institutions financières spéciales en faveur des PME, banques d'épargne et
coopératives de crédit, banques rurales, capital-actions et capital-risque.
Il soulignait le rôle du financement informel, notamment des prêts émanant de
particuliers, des associations mutuelles d'épargne et de crédit et des
sociétés de partenariat, et examinait des questions connexes, dont les aspects
réglementaires. Le document se terminait par un examen des mesures qui
permettraient d'améliorer l'accès des PME au financement, y compris la
promotion de l'épargne intérieure. Le deuxième rapport - "Coopération
technique à l'appui de l'élaboration de politiques en vue de promouvoir le
rôle des petites et moyennes entreprises" (TD/B/WG.7/7) - traitait
d'importantes questions, dont les moyens de renforcer la coopération technique
à l'élaboration de politiques pour accroître le rôle des PME dans le
développement. Il reprenait les travaux et les résultats de la première
session, concernant en particulier la création de conditions favorables,
notamment d'un cadre directif et commercial fiable, ainsi que de conditions
efficaces de marché pour le développement des PME. Des mesures d'appui

reposant sur les mécanismes du marché pouvaient aider à garantir aux PME la disponibilité et l'utilisation effective de facteurs essentiels - financement, information commerciale, etc. - dont elles avaient besoin pour leur développement et leur expansion sur les marchés d'exportation. Il avait également été reconnu qu'il était important de renforcer les liaisons interentreprises, au niveau national et au niveau international, pour le développement et la modernisation des PME. En conclusion, le Chef du Service a souligné le rôle important que jouaient les donateurs en fournissant un appui dans divers domaines, par exemple pour le renforcement des capacités de recherche, des capacités institutionnelles et des réseaux interentreprises, ainsi qu'en soutenant la promotion de la coopération régionale pour le développement des PME, afin d'accroître le rôle de celles-ci dans le développement.

7. Le représentant du Japon a dit que le développement économique passait impérativement par l'encouragement du secteur privé et la promotion de l'esprit d'entreprise et d'un accroissement de la productivité. Les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle important à cet égard. Si la meilleure politique vis-à-vis des PME pouvait être une politique "d'ouverture maximale et d'intervention minimale", le gouvernement avait un rôle à jouer dans la création d'un environnement favorable afin d'aider les PME à avoir accès à l'information, aux ressources humaines et aux marchés financiers. La création et la croissance d'un secteur financier efficace étaient une condition essentielle du développement d'un secteur privé viable; toutefois, il était en général extrêmement difficile pour les petites entreprises d'obtenir des prêts bancaires à des taux d'intérêt raisonnables. Pour remédier à cette situation et aussi pour accélérer le développement des marchés financiers, des institutions financières spécialisées avaient été créées au Japon, en République de Corée, dans la Province chinoise de Taiwan, en Thaïlande et en Malaisie, qui avaient contribué à la croissance du secteur. Si des prêts "dirigés" étaient l'un des plus importants moyens par lesquels les gouvernements pouvaient encourager des marchés financiers sains, il ne fallait y avoir recours qu'à titre temporaire, pour remédier à des "carences du marché" telles que les externalités, la "pénurie de rentes schumpetériennes" et le "principe de risque croissant", comme il avait été observé dans le Rapport sur le commerce et le développement 1994 de la CNUCED. De telles mesures ne devraient être appliquées qu'à une faible échelle et viser à renforcer les éléments déficients des activités financières privées uniquement jusqu'au moment où celles-ci auraient acquis une capacité suffisante de financement à long terme et de gestion des risques. Le représentant a ensuite souligné trois importantes considérations concernant ce type de financement "dirigé" : a) un apport excessif de crédits sur le marché financier pouvait créer des pressions inflationnistes et entraîner une répartition inefficace d'investissements déjà rares; b) il ne devrait pas y avoir de concurrence avec les institutions financières privées existantes; c) il fallait supprimer toute influence du gouvernement sur les décisions en matière de prêts des institutions financières semi-publiques. Ce type de financement avait été fructueux au Japon en raison du contexte macro-économique dans lequel il s'était inscrit. Il fallait mentionner à cet égard l'endiguement des pressions inflationnistes grâce à l'application de saines politiques de gestion macro-économique combinées à des mesures d'austérité financière qui rendaient possible le maintien de taux d'intérêt réels à de faibles niveaux d'équilibre

et attiraient en conséquence l'épargne de la population japonaise sans affaiblir sa propension à épargner. De plus, grâce à des mesures d'incitation telles que des exonérations fiscales, il avait été possible de créer un système permettant de retenir l'épargne monétaire excédentaire des ménages à des taux créditeurs plus faibles que ceux des banques commerciales. Ce type de financement avait ainsi permis d'alléger la charge pesant sur le budget public. Enfin, le programme de garantie des prêts appliqué par les banques commerciales avait permis d'alimenter le marché en fonds supplémentaires, ce qui avait contribué à renforcer le programme de prêts "dirigés" du gouvernement.

8. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné l'importance des PME en tant qu'instruments de croissance économique. La documentation utile établie par le secrétariat avait mentionné plusieurs formes de financement utilisées par des institutions de crédit, des banques de développement et autres institutions financières visant à répondre aux besoins des PME. Il convenait toutefois de consacrer davantage d'attention aux moyens d'encourager le capital-risque. Il était nécessaire d'étudier le financement informel des PME, qui constituait, d'après le représentant, une forme de financement complémentaire. La viabilité des mécanismes de financement dépendait non seulement du développement du système financier et des systèmes d'information, mais aussi des coûts de transaction, lesquels influaient sur le rendement de l'investissement et, partant, sur l'offre de crédit. Le représentant a souligné l'hétérogénéité des PME et leur capacité relativement limitée d'influer sur les fluctuations économiques et sur l'évolution des marchés. Une conclusion positive des discussions devrait se traduire par l'application rapide de mesures concrètes, qui devrait être la principale tâche du Groupe de travail spécial à ce stade.

9. Le représentant de la Chine a dit qu'il se félicitait de la qualité du document établi par le secrétariat. La question du financement était d'un intérêt universel, car les possibilités d'autofinancement pour les PME étaient presque invariablement limitées. Les principales sources habituelles de financement, à savoir les banques, recherchaient par définition le profit, et les PME, le plus souvent économiquement assez faibles - quand elles n'étaient pas considérées comme négligeables - étaient rarement en mesure, lorsqu'elles démarraient, de garantir un profit aux bailleurs de fonds. Tout cela contribuait à rendre les PME financièrement assez peu intéressantes. Il en découlait que renforcer et perfectionner les systèmes financiers nationaux améliorerait l'accès des PME au financement dans les pays en développement. L'Etat avait à cet égard une responsabilité de premier plan. On pouvait espérer que l'expérience d'autres pays serait d'une utilité concrète pour l'adoption de décisions en matière d'élaboration des politiques, et de même l'échange de vues entre experts contribuerait beaucoup à faire progresser les connaissances sur cette importante question.

10. La représentante de la Roumanie a attiré l'attention sur le fait que le manque de financement était l'un des principaux obstacles au développement des PME dans son pays. Des efforts avaient été faits pour moderniser le système bancaire roumain, mais l'insuffisance dans les conditions actuelles de financement à moyen terme et à long terme à des conditions raisonnables pour les PME était préjudiciable à l'activité de celles-ci. Des taux d'intérêt

en progression constante avaient rendu le financement par l'emprunt peu intéressant. Les entrepreneurs devaient donc compter avant tout sur leurs propres ressources, qui étaient souvent insuffisantes. Dans le cadre de la politique gouvernementale d'appui aux PME, deux mécanismes d'octroi de prêts à des conditions de faveur étaient actuellement à la disposition de ces entreprises. Enfin, la représentante s'est déclarée convaincue que la session permettrait aux pays de se faire mutuellement profiter de leur expérience concernant la mise en place de mécanismes financiers efficaces et de politiques visant à faciliter l'accès des PME aux institutions financières du secteur structuré, les critères d'évaluation des interventions gouvernementales et les procédures connexes en faveur des PME, et les mécanismes visant à renforcer la coopération internationale pour la promotion de la croissance par le développement du secteur des PME.

11. Le représentant de l'Indonésie a attiré l'attention sur l'une des conclusions d'un débat qui avait récemment eu lieu sur le rôle des entreprises dans le développement dans le contexte de la CEPD, selon laquelle il était extrêmement important d'élargir les contacts et les liens entre entreprises commerciales de pays en développement, notamment par l'organisation de réunions d'entreprises, la diffusion d'information sur les pays en développement, un appui aux associations commerciales telles que chambres de commerce, aux sociétés de commerce et autres sociétés, la promotion des coentreprises, et l'organisation de réunions d'acheteurs et de vendeurs à partir d'une définition précise des possibilités commerciales. Toutes ces questions étaient en étroit rapport avec les préoccupations du Groupe de travail spécial. Le secteur des entreprises faisait intégralement partie des activités du secteur privé et pouvait être considéré comme un agent de développement. Il ne pouvait donc être exclu des décisions de politique générale. Les travaux de fond de la CNUCED dans ce domaine étaient utiles en ce sens qu'ils aidaient le secteur des entreprises à mieux affronter les marchés mondiaux dans le contexte de l'après-Cycle d'Uruguay. De nombreuses mesures prises dans les pays développés à économie de marché faisaient obstacle à l'accès des entreprises des pays en développement aux marchés. En Indonésie, le programme d'exportation était considéré comme le moteur de la croissance économique et de la promotion sociale. A cette fin, un ministère des coopératives et des petites entreprises avait été créé. En conclusion, le représentant a dit que la CNUCED avait un important rôle à jouer en imprimant un nouvel élan au développement des programmes d'exportation.

12. Le porte-parole du Groupe latino-américain (Brésil) s'est déclaré convaincu que la deuxième session du Groupe de travail serait aussi fructueuse que la première. Les documents établis à cette occasion, concernant les problèmes et les perspectives des PME, seraient très utiles aux responsables des questions tant économiques que sociales des pays de sa région. Le Groupe appuyait sans réserve les travaux entrepris dans ce domaine, car le succès des efforts de développement dépendait sans conteste de la vitalité des petites et moyennes entreprises.

13. Le représentant de la République tchèque, avant de parler des organismes chargés de financer les petites et moyennes entreprises dans son pays, a rappelé les facteurs extérieurs qui avaient pendant longtemps freiné le

développement économique de l'ex-Tchécoslovaquie, autrefois réputée dans le monde entier pour la qualité de ses produits industriels. Depuis le début de la transition économique, en novembre 1989, et en particulier depuis la scission de la Tchécoslovaquie, en 1993, la République tchèque procédait à des réformes économiques en tenant compte du rôle des PME dans le développement. La monographie présentée à la session décrivait en détail les mesures prises en faveur de ces dernières. Les principales institutions financières soutenant les petites et moyennes entreprises étaient la Banque tchéco-moravienne de garantie et de développement et la Banque tchèque pour l'exportation. La première leur fournissait une assistance financière sous forme de garantie des prix et de contribution au paiement des intérêts, et la seconde leur offrait des crédits à l'exportation à des taux et conditions plus favorables que ceux du marché. Il était important que l'aide de l'Etat stimule l'initiative mais ne s'y substitue pas. Il fallait encourager les entrepreneurs en puissance à monter des affaires et aider les entreprises existantes à innover et à se développer, en veillant à appliquer des règles strictes pour assurer une utilisation optimale des ressources publiques, qui étaient limitées.

14. Le représentant du Nigéria, après avoir félicité le Président de la façon dont il avait dirigé les débats de la session précédente et remercié tous ceux qui avaient contribué au travail déjà accompli, a présenté la monographie établie par son pays. Elle portait sur l'expérience du Nigéria ainsi que sur certains aspects de la mobilisation de l'épargne intérieure pour le financement des PME, dont il avait été question à la première session du Groupe. Au Nigéria, les PME recouraient à divers types de financement : capitaux personnels, prêts locaux (familiaux) et prêts accordés par des organismes de financement et de développement, des fonds nationaux spéciaux et des banques. Le crédit aux PME laissait néanmoins à désirer. Depuis la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel, en 1986, les fonds publics étaient gérés par des organismes financiers privés. Craignant de s'exposer à des risques élevés, les banques commerciales et les banques d'affaires préféraient souvent payer des amendes pour n'avoir pas respecté les règles, plutôt que de consacrer 20 % de leurs prêts aux PME. En outre, les apports financiers et les services connexes fournis par les organismes de financement du développement étaient insuffisants. Le représentant a énuméré les obstacles rencontrés par les PME pour se procurer de l'argent, qui tenaient à leurs carences structurelles. Pour inciter les institutions financières à prêter aux PME, le Nigéria avait entrepris de créer un mécanisme de garantie des crédits. Un programme de privatisation et de commercialisation avait été mis au point pour transférer aux particuliers et aux sociétés des titres détenus par le gouvernement fédéral, ce qui avait donné un coup de fouet à l'activité boursière, stimulé la croissance du marché des capitaux et élargi l'actionnariat. L'Etat ayant subi de lourdes pertes, la vente d'actions d'entreprises publiques était cependant suspendue depuis janvier 1995 et une nouvelle politique de bail avait été adoptée, prévoyant que les actifs de 20 entreprises publiques seraient loués "tels quels" à des entrepreneurs locaux et étrangers. Un programme de développement des PME et de coopération technique avait été conçu dans le cadre du quatrième programme du PNUD pour le Nigéria. Il comprenait cinq sous-programmes portant sur le développement national et le renforcement des moyens institutionnels et visant à améliorer les instruments et la réglementation nécessaires à la promotion, à la

planification et à la surveillance du développement économique, l'accent étant mis en particulier sur les PME. Le Nigéria avait pris des mesures pour démocratiser encore son régime politique et remerciait la communauté internationale de sa compréhension et de son appui dans ce domaine. La coopération financière, technique et autre de la communauté internationale et en particulier de la Banque mondiale lui était d'un secours précieux.

15. Le représentant de l'Egypte a déclaré que le financement était une des principales pierres d'achoppement pour les petites et moyennes entreprises. Celles-ci pouvaient jouer un grand rôle dans le développement économique et la création d'emplois, mais elles avaient besoin de capitaux de lancement. Il était donc indispensable de leur donner accès aux ressources financières. En Egypte, quatre banques publiques avaient fourni 10 millions de livres égyptiennes chacune aux PME. Des banques s'étaient également associées à un plan de garantie des prêts, d'une valeur de 228 millions de livres égyptiennes, et coopéraient avec le Fonds de développement social pour couvrir les risques auxquels étaient exposées les PME établies dans des régions sous-développées du pays, de façon à faire fructifier le potentiel de développement offert par ces entreprises.

16. La représentante de la Gambie a déclaré que plusieurs facteurs pouvaient expliquer la taille modeste du secteur des entreprises dans son pays. Premièrement, il y avait des activités plus rentables, comme le commerce des produits de base; deuxièmement, il était difficile d'obtenir des crédits et d'en assurer le service; troisièmement, l'infrastructure bancaire nécessaire pour analyser les risques de crédit et suivre les opérations laissait à désirer; quatrièmement, la participation au capital n'était pas encore considérée comme une option financière viable; cinquièmement, l'infrastructure nationale, bien qu'améliorée, demeurait insuffisante, et sixièmement, le niveau d'alphabétisation était encore faible. L'établissement d'un secteur financier efficace avait été entravé par divers obstacles tenant notamment à l'absence de stratégie cohérente ainsi qu'à des raisons institutionnelles. Les institutions existantes n'avaient pas les moyens financiers et humains voulus pour pouvoir mobiliser l'épargne sur une grande échelle. Comme elles ne coopéraient pas entre elles, il n'était pas possible de réaliser les économies d'échelle qui allaient normalement de pair avec les prêts interbancaires et le partage des risques. Il y avait en outre des obstacles juridiques. Dans ce domaine, il était nécessaire de réglementer l'établissement, l'activité et la surveillance des intermédiaires financiers. A cela s'ajoutaient des obstacles d'ordre financier. En dehors de l'Etat, seuls quelques grands acteurs étaient capables de soutenir la création d'institutions financières. Une solution pourrait être trouvée si les entrepreneurs décidaient de conjuguer leurs efforts, mais cela ne serait pas facile. Le manque de concurrence et de direction financière entravait la mise au point de nouveaux produits et empêchait de répondre aux besoins de la clientèle.

Chapitre II

DEBATS DE LA 8EME SEANCE PLENIERE (SEANCE DE CLOTURE)

A. Décisions du Groupe de travail spécial

17. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le Groupe de travail spécial a pris acte du résumé du secrétariat reprenant les principales observations formulées pendant la session au cours du débat sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour, et a décidé de l'annexer au présent rapport (voir l'annexe I).

18. A la même séance, le 7 juillet 1995, le Groupe de travail spécial a adopté des conclusions et recommandations et a décidé de les incorporer à son rapport final (voir la première partie du présent document).

B. Déclarations de clôture

19. Le porte-parole du Groupe africain (République-Unie de Tanzanie) a félicité le Président de la façon exemplaire dont il avait dirigé les débats du Groupe, et a remercié les participants et les animateurs de leur précieux concours. Il a ensuite appelé l'attention sur le point 3 de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence, intitulé "Promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition", et s'est déclaré convaincu que les travaux du Groupe seraient utiles à la Conférence.

20. La porte-parole du Groupe B (Suède) a loué le Président d'avoir si bien dirigé les travaux qu'une troisième session n'avait pas été jugée nécessaire.

21. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a remercié le Président, les participants, les animateurs et le secrétariat de leur contribution si importante au succès de la session.

22. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) a déclaré que la session avait donné lieu à des débats fructueux, grâce en particulier à la participation d'experts et d'animateurs qui avaient fait part de leurs idées et de leur expérience, contribuant ainsi à convaincre son groupe de l'importance du rôle des PME dans le développement socio-économique régional. Le renforcement des petites et moyennes entreprises ne pouvait que favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois. Les conclusions et recommandations adoptées à la session en cours seraient très utiles pour la préparation de la prochaine réunion de la Conférence.

23. Le représentant de la Chine constatait avec satisfaction que le Groupe de travail s'était acquitté de son mandat et était parvenu à des conclusions particulièrement utiles pour le développement des petites et moyennes entreprises. L'expérience et la compétence des participants, et en particulier le concours apporté par les représentants des capitales, avaient contribué à enrichir le débat et à faire mieux comprendre les questions relatives aux PME.

24. Le porte-parole du Groupe asiatique (Indonésie) a dit que ce dernier s'associait à la Chine pour féliciter le Président de son rôle. Grâce à lui, le Groupe de travail avait abordé la question de façon constructive et d'importants progrès avaient été faits en ce qui concernait notamment la définition de l'action à mener pour accroître le rôle des petites et moyennes entreprises ainsi que des domaines où la coopération internationale pourrait être renforcée.

25. Le représentant du Japon a déclaré que, sous la direction éclairée de son président, le Groupe de travail était parvenu à des résultats satisfaisants. Le Bureau avait fait un excellent travail et la documentation établie par le secrétariat ainsi que ses conseils avaient été extrêmement utiles.

26. Le représentant de la Norvège a complimenté le Président de la façon dont il avait dirigé les travaux du Groupe.

27. Le représentant du secrétariat de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui regroupait 47 organismes intergouvernementaux francophones, trouvait que les débats avaient été extrêmement instructifs. L'ACCT avait l'intention d'entreprendre un programme multilatéral pour promouvoir les PME dans les pays les moins avancés en particulier, et les renseignements échangés pendant la session lui seraient certainement fort utiles.

28. Le Chef du Service de la privatisation et du développement des entreprises a remercié les experts et animateurs participant à la session de leur précieux concours. Il était convaincu que l'action entreprise par le Groupe de travail était très utile. L'échange de données sur l'expérience des différents pays était riche d'enseignements, et permettait notamment de définir des orientations et des "pratiques optimales". Des exemples encourageants montraient que les résultats des travaux du Groupe étaient déjà mis à profit par certains pays pour l'élaboration de la politique nationale.

29. Le Président a dit qu'il avait été très heureux de présider une réunion aussi enrichissante et constructive. Les débats avaient aidé à rapprocher les points de vue et à dissiper certains malentendus. Des échanges de vues très utiles avaient eu lieu sur des questions comme les différentes façons de mobiliser l'épargne et d'assurer un financement à long terme, et beaucoup d'autres idées et solutions intéressantes avaient été présentées. Les travaux accomplis présentaient un intérêt pour les activités dans d'autres secteurs, et pouvaient notamment faciliter les efforts de privatisation entrepris par de nombreux pays en développement et pays en transition. Les participants avaient pu se faire une meilleure idée des diverses mesures d'appui en vigueur dans le monde, et notamment du soutien offert par des institutions bilatérales et multilatérales. C'était la première fois que l'on étudiait au niveau international le rôle des petites et moyennes entreprises, avec des résultats fructueux à en juger d'après les mesures déjà prises dans son pays et ailleurs. Le Groupe de travail avait défini un certain nombre de questions à approfondir et ses suggestions seraient portées à l'attention du Conseil du commerce et du développement. Ces suggestions seraient certainement très utiles, avant, pendant et après la neuvième session de la Conférence, pour attirer l'attention sur le rôle important des PME qui étaient le véritable moteur de l'économie dans la plupart des pays.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

30. La deuxième session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 3 juillet 1995 par le Président.

B. Election du bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

31. Le Président a rappelé qu'à sa première session, en avril 1995, le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement avait élu un bureau composé d'un président, de cinq vice-présidents et d'un rapporteur, étant entendu qu'ils demeureraient en fonctions pendant toute la durée du mandat du Groupe. Le Bureau de la deuxième session était par conséquent le suivant :

<u>Président</u> :	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. J. Yambao	(Philippines)
	M. R. Weber	(Suisse)
	M. V. Skliarov	(Fédération de Russie)
	M. M. Mohammed Salem	(Egypte)
	Mme V. Fonseca	(Venezuela)
<u>Rapporteur</u> :	Mme H. Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

32. A sa 5ème séance plénière (séance d'ouverture de la deuxième session), le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WG.7/5. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires :
 - a) Formation de l'épargne intérieure
 - b) Accès aux marchés financiers et autres sources de financement
4. Domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations en vue de promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée

5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement.

33. A la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé d'examiner les questions de fond inscrites à son ordre du jour en séances informelles.

D. Questions diverses
(Point 5 de l'ordre du jour)

34. Le Groupe de travail spécial a décidé de ne pas tenir de troisième session et d'achever ses travaux à la deuxième. Il a également décidé d'adopter le projet de conclusions et de recommandations portant la cote TD/B/WG.7/L.4, et d'incorporer celles-ci à son rapport final. Le texte des conclusions et recommandations figure dans la première partie du présent rapport.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial
au Conseil du commerce et du développement
(Point 6 de l'ordre du jour)

35. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le 7 juillet 1995, le Groupe de travail spécial a adopté son projet de rapport (TD/B/WG.7/L.3) et a autorisé le Rapporteur à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de cette séance. Le Groupe de travail a noté qu'un projet de table des matières du rapport final avait été distribué au cours d'une séance informelle. Le rapport final comprendrait une introduction, les conclusions et recommandations, le rapport sur les travaux de la deuxième session et des annexes.

Annexe I

RESUME DES PRINCIPALES OBSERVATIONS FORMULEES PENDANT LES DEBATS,
ETABLI PAR LE SECRETARIAT

DOMAINES OU LA COOPERATION TECHNIQUE CONCERNANT
LA DEFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS EN VUE DE
PROMOUVOIR LE ROLE DES PME POURRAIT ETRE RENFORCEE
(Point 4 de l'ordre du jour)

Introduction

1. Le développement du secteur privé est un objectif prioritaire de la coopération technique entre les pays en développement et les pays en transition, d'une part, et leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux, de l'autre. Les donateurs soutiennent des programmes visant à améliorer les conditions et la politique macro-économiques ainsi que le cadre commercial de l'activité des entreprises, et fournissent également une assistance directe pour favoriser le développement des PME. Sur les 57 milliards de dollars consacrés par les pays de l'OCDE à l'aide au développement en 1994, environ 1,5 milliard était destiné à financer des programmes axés sur la création et le renforcement de petites et micro-entreprises.
2. Bien qu'appréciable, en particulier pour les pays les moins avancés où elle continue à jouer un grand rôle dans le développement, l'aide extérieure est moins importante que le commerce - les recettes en devises tirées par les pays du tiers monde de l'exportation de biens et services avoisinant 1 400 milliards de dollars. Dans cette optique, l'amélioration de l'accès des pays en développement et des pays en transition aux marchés des pays développés et une plus grande ouverture de leurs propres marchés présentent un intérêt majeur. La coopération technique devra donc être axée sur le développement du commerce, et notamment sur la création de conditions propices à l'établissement d'entreprises compétitives sur les marchés aussi bien intérieurs qu'extérieurs.
3. Les programmes multilatéraux et bilatéraux de coopération technique ont donné des résultats inégaux. Ils ont parfois réussi, par exemple, à promouvoir le transfert de techniques et de connaissances spécialisées, mais le faible taux de rétention des compétences dans certains pays a souvent annulé bon nombre des progrès accomplis. Le manque de coordination entre les donateurs a également abouti à des situations où les projets prévus dépassaient la capacité d'absorption du pays bénéficiaire. Les efforts ont été réorientés vers le renforcement des compétences locales et des institutions pour promouvoir la viabilité. Une attention accrue est également accordée au resserrement des liens entre les entreprises des pays donateurs et des pays partenaires.
4. Divers donateurs ont acquis au fil des ans une spécialisation dans le secteur des PME, compte tenu des priorités de l'aide et des besoins des pays partenaires. Ainsi, la Finlande s'est "spécialisée" dans la formation et la promotion du commerce, les Etats-Unis dans la mise au point de méthodes novatrices pour développer les petites et micro-entreprises, le Canada et

l'Union européenne dans le renforcement des relations entre les entreprises, l'Allemagne dans la promotion de l'initiative locale et la Suisse et le Royaume-Uni dans le transfert de techniques.

A. Cadre directif et commercial pour le développement des entreprises

5. L'établissement de conditions macro-économiques favorables et d'un cadre directif et commercial solide peut être décisif pour instaurer la confiance, promouvoir l'initiative et la mobilisation de ressources et faciliter l'octroi de prêts à long terme aux entreprises - autant de facteurs propices au renforcement et à la diversification du secteur financier. L'assouplissement ou la suppression de règles trop strictes peut également encourager la création d'entreprises, stimuler la concurrence et permettre aux entrepreneurs de consacrer leur énergie et leurs ressources à la conquête de marchés, au lieu d'être étouffés par la bureaucratie. Tous ces éléments peuvent influencer davantage que le financement sur le développement ou la survie des PME. En outre, le financement ne suffit pas si les capacités des entreprises laissent à désirer ou si elles n'ont pas accès à des informations commerciales ou à des techniques essentielles. Une politique et des mesures d'appui appropriées peuvent donc être nécessaires pour aider les entreprises à résoudre certains de leurs problèmes internes. La formation peut notamment permettre d'améliorer leur capacité de planification ou accroître leurs chances d'obtenir un financement extérieur (par exemple, grâce à l'établissement de dossiers solides pour les demandes de prêt). Il convient aussi de s'employer à renforcer les liens entre les entreprises et de leur fournir des services de vulgarisation visant à élargir leur accès à l'information commerciale ou à la technologie.

6. La France a pris des mesures pour améliorer le cadre directif et commercial de l'activité des PME, en décidant notamment d'accorder des dégrèvements fiscaux à quelque 80 000 micro-entreprises et en simplifiant la réglementation de façon à faciliter le démarrage des petites affaires.

7. L'amélioration de ce cadre passe également par l'adoption d'instruments clairs, stables et prévisibles.

B. Appui institutionnel au développement des PME

8. Des programmes de formation destinés à promouvoir l'initiative et à renforcer les capacités sont indispensables pour favoriser l'essor des entreprises. L'Etat peut assurer lui-même cette formation ou l'encourager en accordant, par exemple, des avantages financiers ou fiscaux pour l'apprentissage sur le tas. Les donateurs peuvent également jouer un rôle dans ce domaine. Par exemple, le Japon accueille des stagiaires ou détache des cadres de grandes sociétés auprès d'entreprises de pays bénéficiaires. Le Mexique organise des stages de formation à la gestion dans divers pays d'Amérique centrale, dans le cadre de son assistance à ces pays.

9. L'appui institutionnel comprend également des mesures visant à faciliter l'accès des PME à l'information et aux services consultatifs. Le programme de la CNUCED relatif à l'efficacité commerciale peut, à cet égard, jouer un rôle

important. Le Mexique, avec l'aide de l'ONUDI, a entrepris d'établir une base de données sur la sous-traitance pour permettre aux entreprises du pays de se mettre en rapport avec d'éventuels partenaires d'autres parties du monde. En Slovaquie, l'Agence nationale pour le développement des PME coopère avec des bases de données et des réseaux d'information européens par l'intermédiaire d'un Centre européen d'information établi au sein de cette institution. Elle fournit également des données sur les possibilités de sous-traitance pour faciliter les liens entre les entreprises nationales et étrangères.

10. Les donateurs axent de plus en plus leurs programmes sur le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine non seulement macro-économique (conditions générales du développement des PME), mais encore micro-économique (fonctionnement des marchés). L'accent est également mis sur la promotion du dialogue entre le secteur public et les organismes agissant au niveau local, auxquels on fait de plus en plus appel pour l'exécution des activités de coopération technique.

11. Un appui peut également être fourni pour renforcer les moyens de recherche en faveur du développement des PME dans les pays en développement, notamment grâce à l'établissement de liens entre les instituts de recherche de ces pays et entre ces instituts et ceux des pays développés. Des mesures peuvent aussi être prises pour faciliter la création d'organismes chargés du contrôle de la qualité et de l'établissement de normes dans ce domaine.

C. Renforcement des liens entre les entreprises et modernisation des PME

12. Le renforcement des liens entre les sociétés, notamment grâce à la création de coentreprises, à la conclusion d'alliances stratégiques, au franchisage et à la sous-traitance, peut beaucoup contribuer à la modernisation des PME en favorisant le perfectionnement des techniques et le développement du commerce. Ainsi, en Chine, quelque 35 000 coentreprises locales ont exporté pour environ 40 millions de dollars de biens et services en 1994.

13. Les donateurs peuvent favoriser l'établissement de liens entre les entreprises, comme le montre l'exemple du projet indo-allemand de promotion des exportations qui contribue à promouvoir la coopération et les échanges entre les entreprises indiennes et allemandes non seulement dans les secteurs traditionnels (chaussures, articles en cuir, etc.), mais encore dans des branches d'une haute technicité comme la fabrication de logiciels, de pièces pour automobiles et de moulages. Ces relations aident les entreprises indiennes à accroître leurs compétences techniques ainsi que leur compétitivité. En favorisant le dialogue avec les responsables de la politique économique, le projet contribue également à l'amélioration des conditions générales et de la réglementation des exportations indiennes.

14. La promotion de tels liens revêt une importance particulière pour les pays africains, vu les problèmes spéciaux rencontrés par leurs PME qui n'ont notamment pas suffisamment accès aux techniques et à l'information commerciale.

D. Domaines où l'action pourrait être renforcée

15. Les organisations internationales et les organismes donateurs des pays développés pourraient renforcer leur action dans certains domaines où l'on constate des lacunes.

16. Il convient notamment d'aider les pays à se doter de moyens d'analyse et de recherche, pour leur permettre par exemple d'étudier les causes des défauts ou du dysfonctionnement des marchés, les incidences de la politique macro-économique sur les PME, l'efficacité de la politique générale et de mesures d'appui et d'encouragement compte tenu de leurs objectifs et de leur coût, l'effet des lois et règlements régissant l'activité commerciale sur l'initiative et le développement des entreprises, y compris dans le secteur parallèle, ainsi que les mesures à prendre pour améliorer les choses.

17. On manque également de renseignements sur les activités de coopération technique en faveur des PME et sur leur efficacité. Divers pays ou groupements d'intégration, comme le Japon et l'Union européenne, publient des rapports annuels, mais il n'y a pas de rapport global sur les différents types de mesures prises dans les diverses régions du monde. Pareil rapport serait utile pour mieux comprendre ces activités ainsi que pour analyser les politiques industrielles connexes. Il n'y a pas non plus de forum où l'on puisse échanger des données sur les activités en question, évaluer leur efficacité compte tenu de l'expérience acquise et s'informer des opinions des pays et entreprises bénéficiaires - dont on ne connaît souvent pas le point de vue, même au niveau bilatéral. Ces échanges sont nécessaires pour déterminer les points forts et les points faibles des programmes de coopération technique et en accroître l'efficacité. L'action multilatérale en faveur des PME, dont les travaux du Groupe fournissent un exemple, constitue une initiative nouvelle et utile mais il faut redoubler d'efforts dans ce domaine.

18. Pour faciliter l'établissement de liens entre les entreprises, il convient de promouvoir l'adoption de normes pour les échanges d'information, de façon à assurer la standardisation et la comparabilité des données et à accroître l'efficacité de ces échanges.

INTERACTIONS ENTRE LE DEVELOPPEMENT DES PME ET LE DEVELOPPEMENT
DES MARCHES FINANCIERS ET DES SYSTEMES BANCAIRES
(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Formation de l'épargne intérieure

19. Les entrepreneurs locaux jouent un rôle de premier plan dans la croissance économique, le développement durable et la création d'emplois, par le biais de leurs activités et de la mobilisation de leurs ressources personnelles. Dans la plupart des pays, le capital initial des PME provient de l'épargne des propriétaires ainsi que de parents ou d'amis proches; pour l'expansion, les bénéfices réinvestis constituent la principale source de fonds. Il y a donc tout lieu d'encourager le réinvestissement de ces gains par des mesures fiscales comme les déductions d'impôt.

20. Parallèlement à l'épargne des entrepreneurs, la mobilisation de l'épargne des ménages pour le financement des entreprises dépend dans une large mesure de la stabilité des conditions macro-économiques, ainsi que de l'existence d'institutions et mécanismes efficaces pour drainer les fonds et d'un cadre commercial propre à inspirer confiance. Au Japon, le système d'épargne postale contribue efficacement à mobiliser les fonds des petits épargnants en raison de la proximité des bureaux de poste. Dans d'autres pays, des banques d'épargne comme la Grameen Bank au Bangladesh et le BancoSol en Bolivie, ainsi que des associations mutuelles d'épargne et de prêt du secteur parallèle, attirent également les petits épargnants, bien que les sommes ainsi rassemblées ne permettent d'accorder que des prêts à court terme d'un très faible montant. L'établissement de banques communautaires et les contacts personnels entre les banques et leur clientèle peuvent contribuer à une plus grande mobilisation de la petite épargne et à l'allongement des échéances des prêts, dans l'intérêt des PME. Les fonds de pension peuvent aussi être utilisés pour procurer des ressources à ces entreprises. Le resserrement des liens entre le secteur officiel et le secteur parallèle peut entraîner une augmentation de l'épargne et accroître l'efficacité de l'intermédiation financière.

B. Besoins financiers des PME

21. Il est difficile de formuler des observations générales au sujet des besoins financiers les plus pressants des PME. Ils dépendent du degré de développement de chaque entreprise, de ses activités et des conditions macro-économiques. La plupart des PME sont créées au moyen de l'épargne de leur propriétaire et ont surtout besoin, au début, de crédits à court terme pour se constituer un fonds de roulement. Par la suite, les bénéfices non distribués peuvent se révéler insuffisants pour financer l'expansion de l'entreprise qui peut donc avoir besoin de capitaux à long terme. Les entreprises à vocation exportatrice doivent obtenir des crédits à l'exportation, et celles qui importent des équipements et produits intermédiaires des prêts en devises. Certains pays en transition ont obtenu de bons résultats en établissant des lignes de crédit en devises avec, par exemple, la banque japonaise d'import-export et le programme PHARE de l'Union européenne.

22. Dans les pays en développement et les pays en transition, les capitaux à long terme sont rares : le système financier national offre en effet principalement, sinon exclusivement, un financement à court terme, l'incertitude étant grande. Il convient d'accorder une attention particulière au financement à long terme des PME. La transformation des échéances, qui permet d'orienter l'épargne des ménages vers des prêts de plus longue durée par le truchement d'intermédiaires financiers locaux, dépend de la stabilité macro-économique et exige des orientations commerciales judicieuses.

C. Obstacles entravant l'accès des PME au financement

23. Bien souvent, le principal obstacle à la croissance et au développement des PME n'est pas le manque de fonds mais le manque de compétences en matière de gestion (évaluation du coût des facteurs intermédiaires, commercialisation

et emballage, établissement des comptes, etc.). Leur essor est également entravé par le fait qu'elles se livrent à des activités de subsistance pour lesquelles il n'y a pas encore de véritable marché.

24. Le manque de viabilité et de dynamisme des PME, dont témoigne le taux élevé de faillites et leur grande vulnérabilité face à l'évolution du marché et aux fluctuations économiques, explique en grande partie qu'elles n'aient pas accès aux sources de financement officielles. Bien souvent, ces entreprises sont mal informées et ne savent pas comment s'y prendre pour obtenir des prêts de ces sources. Elles sont également incapables de fournir les garanties nécessaires, ou de présenter les dossiers ou les plans d'activité voulus. Le manque de coopération et de liens entre les entreprises affaiblit aussi leur position à l'égard des institutions financières. En outre, les petits entrepreneurs peuvent hésiter à s'adresser à ces dernières, ne voulant pas divulguer certaines informations et se méfiant des prises de participation.

25. En ce qui concerne les défauts des marchés de capitaux, les problèmes tiennent principalement aux difficultés rencontrées pour évaluer les risques présentés par les PME et au fait que les prêts consentis à ces entreprises entraînent de gros frais administratifs. Les institutions financières manquent de renseignements sur les petits emprunteurs et ne tiennent pas à "investir" dans le rassemblement de telles données. La faiblesse des prêts n'assure pas un niveau de rentabilité suffisant pour couvrir les frais de gestion, y compris la surveillance du remboursement, qui sont très élevés. En l'absence d'un bon réseau de contacts personnels, il revient très cher de se procurer l'information voulue. En outre, les prescriptions en matière de garantie sont souvent trop strictes, en particulier quand des garanties foncières sont exigées.

26. Dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier, le secteur financier officiel n'est souvent pas adapté aux besoins des PME. Dans bien des cas, vu l'importance des frais administratifs et le coût élevé de la création de succursales, les réseaux bancaires ne s'étendent pas aux campagnes reculées. L'utilisation de bureaux de poste en guise de caisses d'épargne (comme au Royaume-Uni et au Japon) peut permettre de toucher la population des régions isolées à un moindre coût. Le manque d'organismes spécialisés et de marchés de capital-risque ne facilite pas le financement à long terme des PME.

27. On peut tirer des leçons de l'expérience de certains pays en ce qui concerne l'organisation du système financier et en particulier l'accès des PME aux ressources. Au Japon, par exemple, le système financier est compartimenté, différents organismes ayant été créés sous la direction de l'Etat pour répondre aux divers besoins (crédit à long terme, financement du commerce, financement des PME, etc.). Des institutions financières spécialisées et des mécanismes de prêt "dirigé" offrent des crédits aux petites et moyennes entreprises. Il y a également des institutions financières spécialisées dans d'autres pays d'Asie et dans certains pays en transition, notamment la Slovaquie. Au Nigéria, un programme a été entrepris en 1990 en vue de créer des banques communautaires. Leurs actionnaires, en particulier des organismes financiers du secteur parallèle comme des associations d'épargne,

appartiennent à la communauté locale. Ces banques mobilisent l'épargne des particuliers, d'associations et d'autres sources, ainsi que des prêts de banques commerciales, et prêtent à de petits emprunteurs des zones rurales et à des micro-entreprises de centres urbains. A cet égard, de bons contacts personnels peuvent jouer un rôle efficace dans la mobilisation de l'épargne et assurer un taux de remboursement élevés.

28. La politique des pouvoirs publics peut entraver l'accès des PME au financement. L'instabilité macro-économique sape la confiance des investisseurs dans l'économie et peut amener les ménages à conserver des liquidités excessives en monnaies fortes ou à détenir une grande partie de leurs avoirs à l'étranger. Cela raccourcit l'horizon temporel des entreprises et l'échéance des prêts des banques commerciales. Une forte inflation entraîne des taux d'intérêt élevés qui découragent l'investissement, réduisent les bénéfices des entreprises et rendent le coût de l'emprunt prohibitif pour les PME. Par ailleurs, les programmes d'ajustement structurel s'accompagnent souvent d'une compression du crédit, ce qui rend plus difficile encore aux PME de se procurer des fonds, en particulier quand les réseaux nationaux d'intermédiation financière officielle et parallèle sont relativement peu développés.

29. Le contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les institutions financières, par le biais du plafonnement des taux d'intérêt ou de l'encadrement direct du crédit, peut désavantager les PME. Le plafonnement des taux d'intérêt ne permet pas aux banques de dégager des marges suffisantes pour couvrir le coût des prêts aux PME. L'encadrement du crédit favorise souvent les grandes entreprises au détriment des petites.

30. Certaines formes d'avantages fiscaux peuvent parfois décourager l'investissement dans les PME. C'est le cas, par exemple, des déductions d'impôt accordées pour l'épargne déposée dans des fonds de pension, quand l'investissement des bénéfices non distribués dans des entreprises commerciales n'est pas déductible.

E. Liens entre le secteur officiel et le secteur parallèle

31. Le secteur financier parallèle, souvent caractérisé par la souplesse, la rapidité et le faible coût des opérations, répond aux besoins des membres de la population qui n'ont pas accès au secteur officiel. D'une façon générale, les PME, et en particulier les micro-entreprises, constituent l'essentiel de sa clientèle. Malgré l'absence de règles et la faiblesse des garanties exigées, les cas de défaut de paiement y sont moins fréquents que dans le secteur officiel. Cela tient peut-être à ce que l'on sélectionne avec plus de soin les emprunteurs et que l'on surveille de plus près le remboursement des prêts - prêteurs et emprunteurs habitant et travaillant généralement à proximité les uns des autres et les relations personnelles étant étroites. L'influence des autres membres de la communauté contribue également à faire régner la discipline et incite les débiteurs à rembourser leurs emprunts.

32. Le montant des prêts est cependant faible et leur coût souvent élevé. L'établissement de liens entre le secteur officiel et le secteur parallèle pour des activités d'épargne ou des opérations de crédit, en mettant à profit

le réseau d'information du premier et les mécanismes de prêt du second, peut aider à réduire le coût des opérations et les taux d'intérêt. Il pourrait être encouragé par l'adoption d'une réglementation idoine ou la création de mécanismes d'appui.

F. Mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter le financement des PME

33. L'Etat peut faciliter le financement des PME. Son appui peut revêtir diverses formes, en fonction de la situation particulière de chaque pays. D'une façon générale, les pouvoirs publics recourent à la fois à des mesures fiscales et à d'autres instruments. Les mesures d'incitation comportent invariablement un élément de subvention et sont fondées sur des considérations d'équité et d'efficacité. Les avantages fiscaux comprennent diverses déductions visant à encourager la création de nouvelles entreprises, l'investissement dans l'infrastructure, la recherche, etc. Les autres mesures comprennent l'établissement de mécanismes de refinancement et de réescompte, d'institutions financières spéciales prêtant aux PME, de banques garantissant les crédits, de systèmes d'assurance, de marchés de capital-risque, etc. Quand les PME opèrent en marge du système fiscal officiel, les mesures du second type peuvent être plus efficaces.

34. Certains gouvernements recourent à un encadrement sélectif du crédit et imposent des quotas de prêt aux banques commerciales en faveur des PME. Ce type d'intervention a donné des résultats variables. Dans certains pays, il a facilité le financement des PME, mais dans d'autres il a entraîné des défauts de paiement et des pertes pour les banques.

35. De l'avis général, la création d'institutions financières spécialisées contribue à améliorer l'accès des PME au financement. Le cas du Japon est souvent cité en exemple à cet égard.

36. Pour renforcer le rôle des banques de développement et des institutions financières spécialisées qui facilitent l'octroi de fonds aux PME en offrant aux intermédiaires des possibilités de refinancement, on peut permettre à ces organismes d'exploiter les ressources des marchés intérieurs de capitaux.

37. En ce qui concerne les subventions ou bonifications d'intérêt pour les prêts aux PME, il convient d'en évaluer le coût et les avantages, en prenant en considération les aspects sociaux et écologiques. D'une façon générale, les subventions ne sont justifiées que si les avantages à long terme contrebalancent les coûts, bien qu'il puisse être difficile de définir les premiers. En outre, elles peuvent non seulement engendrer un risque moral, mais encore compromettre la viabilité des programmes de crédit. Il y a donc tout lieu de pratiquer des taux normaux et, pour la garantie des crédits, de passer par des institutions financières qui sont mieux placées pour évaluer les risques.

38. Les mécanismes de garantie des crédits mis en place dans différents pays se sont révélés plus ou moins efficaces. Dans les pays développés et les pays en transition, certains ont donné de bons résultats. En France, par exemple, les sociétés de cautionnement mutuel et les régimes d'assurance financés par

des banques et de petites entreprises facilitent l'accès des PME au crédit. De même, au Japon, il y a 52 organismes de garantie, créés en association par les collectivités locales et des institutions financières; ces organismes bénéficient des facilités d'assurance et de prêt offertes par la Société d'assurance des crédits aux petites entreprises (société publique). Au Royaume-Uni, un mécanisme de garantie des crédits aux PME a également été mis en place, compte dûment tenu de la question du risque moral. Des mesures ont aussi été prises pour réduire le taux de défaut de paiement en offrant aux sociétés emprunteuses des services consultatifs pouvant les aider à remédier aux carences internes. En Slovaquie, une banque de garantie des crédits - la première institution de ce genre dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale - a été créée en 1991.

39. Dans beaucoup de pays, cependant, les fonds de garantie en faveur des PME n'ont pas donné de bons résultats, les taux de défaut de paiement étant très élevés. En outre, une mauvaise gestion et des problèmes liés au risque moral ont souvent rendu les garanties inefficaces.

40. Certains pays ont adopté des méthodes novatrices de financement des PME. Au Mexique, par exemple, le Bancomext a créé un mécanisme de crédit à l'exportation en faveur des PME qui travaillent en sous-traitance pour de grandes sociétés exportatrices. Des banques mexicaines de développement accordent également aux PME une ligne de crédit pour le commerce intérieur.

41. En ce qui concerne les travaux futurs, il convient notamment d'axer les efforts sur l'amélioration et la diversification du secteur financier (banques commerciales, autres intermédiaires financiers, marché des capitaux) pour promouvoir le développement des entreprises.

42. On a également besoin d'un forum pour favoriser le dialogue international entre les dirigeants, les entrepreneurs et les associations de PME, les banques de développement et autres institutions financières et les donateurs, ainsi que l'échange de données d'expérience concernant, entre autres, l'appui politique et institutionnel au développement des petites et moyennes entreprises.

Annexe II

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LE ROLE DES ENTREPRISES
DANS LE DEVELOPPEMENT

Conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que modifiée, et au texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, le Conseil du commerce et du développement, ayant réalisé l'examen et l'évaluation à mi-parcours du programme de travail du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED demandé par la Conférence à sa huitième session, décide de constituer un Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement, doté du mandat suivant :

1. Le Groupe de travail spécial devrait analyser les relations entre le renforcement d'une capacité entrepreneuriale intérieure, en particulier pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME), et le processus de développement. Une attention particulière devrait être accordée à la situation des pays les moins avancés.

2. Les thèmes d'analyse devraient couvrir les aspects suivants :

a) Rôle de l'Etat dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement viable des entreprises, en particulier des PME, en particulier pour ce qui est :

- i) Du cadre réglementaire et des structures d'encouragement;
- ii) De la mise en valeur des ressources humaines;
- iii) Du renforcement des institutions et de l'appui institutionnel;
- iv) Du secteur informel et de son intégration à l'économie formelle;

b) Interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires :

- i) Création d'une épargne intérieure;
- ii) Accès aux marchés financiers et autres sources de financement;

c) Développement des exportations et rôle des PME, compte dûment tenu des avantages pouvant découler du processus de globalisation;

d) Identification des domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations en vue de promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée.

3. Le Groupe de travail spécial devrait mener ses travaux de façon progressive, conformément aux paragraphes 49 à 60 de l'Engagement de Carthagène. Dans l'esprit de l'Engagement de Carthagène, notamment des paragraphes 18 et 47, il devrait être guidé par la nécessité de promouvoir un consensus international sur des principes et des stratégies d'action aux niveaux national et international visant à améliorer les perspectives de développement des Etats membres, en particulier des pays en développement. Il devrait aussi servir de forum pour l'échange de données d'expérience entre les Etats membres, de façon que ceux-ci puissent en tirer des enseignements utiles pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques à l'échelle nationale et internationale, ainsi que pour la coopération économique internationale.

4. Les travaux du Groupe de travail spécial devraient être coordonnés avec ceux d'autres commissions et groupes de travail.

5. Les travaux du Groupe de travail spécial devraient compléter ceux d'autres organismes internationaux, étant entendu qu'il faut éviter les chevauchements.

6. Le Groupe de travail spécial peut recommander au Conseil la constitution de groupes d'experts.

7. Le Groupe de travail spécial peut soumettre des rapports intérimaires et présente un rapport final sur les résultats de ses activités au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

RAPPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL, DOCUMENTS ETABLIS PAR
LE SECRETARIAT, COMMUNICATIONS DE PAYS ET EXPOSES
PRESENTEES PAR DES ANIMATEURS

Cote

Langues

Rapports du Groupe de travail spécial sur le
rôle des entreprises dans le développement

TD/B/42(1)/2 TD/WG.7/4	Rapport du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement sur sa première session	A/Ar/C/E/F/R A/Ar/C/E/F/R/S
TD/B/42(1)/17 TD/B/WG.7/8	Rapport final du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement, englobant le rapport sur sa deuxième session	A/Ar/C/E/F/R/S

Documents établis par le secrétariat

TD/B/WG.7/2	Instauration de conditions favorables au développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises	A/Ar/C/E/F/R/S
TD/B/WG.7/3	Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement des exportations	A/Ar/C/E/F/R/S
TD/B/WG.7/6	Questions relatives à l'accès des petites et moyennes entreprises aux moyens de financement	A/Ar/C/E/F/R/S
TD/B/WG.7/7	Coopération technique à l'appui de l'élaboration de politiques en vue de promouvoir le rôle des petites et moyennes entreprises	A/Ar/C/E/F/R/S

Communications de pays

TD/B/WG.7/Misc.1	Kenya	A
TD/B/WG.7/Misc.2	Roumanie	A
TD/B/WG.7/Misc.3	Maurice	A
TD/B/WG.7/Misc.4	Guinée	F
TD/B/WG.7/Misc.5	Norvège	A
TD/B/WG.7/Misc.6	Allemagne	A
TD/B/WG.7/Misc.7	Lituanie	A
TD/B/WG.7/Misc.8	Turquie	A
TD/B/WG.7/Misc.9	Bolivie	E
TD/B/WG.7/Misc.10	Ethiopie	A

TD/B/WG.7/Misc.11	Chine	A/C
TD/B/WG.7/Misc.12	Indonésie	A
TD/B/WG.7/Misc.13	France	F
TD/B/WG.7/Misc.14	Colombie	E
TD/B/WG.7/Misc.15	Costa Rica	E
TD/B/WG.7/Misc.17	Egypte	A
TD/B/WG.7/Misc.18	Malaisie	A
TD/B/WG.7/Misc.19	Slovaquie	A
TD/B/WG.7/Misc.20	Nigéria	A
TD/B/WG.7/Misc.22	Finlande	A
TD/B/WG.7/Misc.23	Royaume-Uni	A
TD/B/WG.7/Misc.24	République tchèque	A

Exposés présentés par des animateurs

Développement des PME

M. CHEE Peng Lim	Small and Medium Enterprises (SMEs) (A)
M. William FINSETH	SME Business Development and Export Trade (A)
M. Hussein KIARATU	Overview of SMEs Development in [United Republic of] Tanzania (A)
M. Zoltán ROMAN	The role of the State in creating an enabling environment for the promotion of SMEs: Notes on Hungarian experiences (A)
M. José Carlos VIERA DE FIGUEIREDO	The Experience of SEBRAE - Rio de Janeiro

Financement des PME

Epargne sans frontière	Le financement des petites et moyennes entreprises en Afrique : Le cas du Ghana, du Mali, de la Tunisie et du Kenya (UNCTAD/GID/17) (F)
M. Clemente RUIZ-DURÁN	Financing small and medium enterprises in Latin America (UNCTAD/GID/16) (A)
Mme Gabriela SEDLAKOVA	Slovak Guarantee Bank: Principle and Mechanism of the Guarantee Option (A)
M. Akitoshi TAKATSUKI	Financial System and Economic Development in Japan (A)
M. Shamsuddeen USMAN	Financing of small and medium-scale enterprises (SMEs) (A)

Annexe IV

ANIMATEURS ET EXPERTS INVITES AUX DEUX SESSIONS

PREMIERE SESSION

M. CHEE Peng Lim, directeur du Bureau de la coopération économique du secrétariat de l'ANASE (Indonésie)

M. William FINSETH, spécialiste du développement économique, Division de l'Afrique australe de l'Agence canadienne pour le développement international (Canada)

M. Halward HERVIEU, chef du Bureau de la modernisation des entreprises, Direction de l'artisanat, du Ministère des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat (France)

M. Hussein KIARATU, chef du Groupe consultatif sur les PME de la Confédération des industries tanzaniennes (République-Unie de Tanzanie)

M. Zoltan ROMAN, président de l'Association hongroise des petites entreprises (Hongrie)

M. José Carlos VIEIRA DE FIGUEIREDO, directeur de la SEBRAE/Rio de Janeiro (Brésil).

DEUXIEME SESSION

Mme Raundi HALVORSON-QUEVEDO, Division des politiques financières et du secteur privé, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Paris (France)

M. Dietrich KURTH, chef de division, Ministère fédéral de l'économie, Bonn (Allemagne)

Mme Patricia NALLATAMBY, chargée d'études, Epargne sans frontière, Paris (France)

M. Clemente RUIZ DURÁN, Facultad de Economía, Division de Posgrado, Ciudad Universitaria, Mexico

Mme Gabriela SEDLAKOVA, directrice, Division de la gestion bancaire, Banque slovaque de garantie, Bratislava (Slovaquie)

M. Akitoshi TAKATSUKI, administrateur, Division de la recherche, Banque Sakura, Tokyo (Japon)

M. Shamsuddeen USMAN, directeur, NAL Merchant Bank Plc, Lagos (Nigéria)

Annexe V

PARTICIPATION a/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Mexique
Allemagne	Nigéria
Argentine	Norvège
Brésil	Pays-Bas
Chine	Philippines
Cuba	Pologne
Egypte	République tchèque
Etats-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Ethiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Slovaquie
Gambie	Suisse
Grèce	Thaïlande
Honduras	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Uruguay
Jamaïque	Venezuela
Japon	Zimbabwe
Maroc	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Albanie	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Iraq
Bolivie	Myanmar
Costa Rica	Népal
El Salvador	Sri Lanka
Espagne	Suède
Hongrie	Trinité-et-Tobago

3. La Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre du commerce international CNUCED/GATT étaient représentés à la session.

4. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international.
L'Organisation mondiale du commerce était également représentée.

a/ La liste des participants à la deuxième session porte la cote TD/B/WG.7/INF.2, et celle des participants à la première session la cote TD/B/WG.7/INF.I.

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération et de développement économiques

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.
